



Document de séance

B8-1037/2016

13.9.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement
sur l'élimination de la castration des cochons

Sophie Montel, Florian Philippot

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'élimination de la castration des cochons

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que des associations de protection animale ont mis en lumière la pratique de la castration qui a cours dans certains élevages de cochons, pratique qui fait horriblement souffrir ces animaux puisqu'aucun anesthésiant n'est administré;
- B. considérant que 25 millions de cochons sont élevés rien qu'en France chaque année, principalement pour leur chair;
- C. considérant que 95 % des cochons sont élevés et entassés dans des bâtiments surpeuplés, sur caillebotis ou dans des espaces trop petits, et qu'ils n'ont pas l'espace nécessaire pour se comporter de manière naturelle;
- D. considérant que cette pratique de castration est d'ores et déjà interdite dans plusieurs États membres de l'Union européenne;
- E. considérant qu'il est urgent de mettre fin à ces pratiques, et ce d'autant plus que d'autres solutions existent;
- 1. demande à la Commission d'entamer une réflexion sur la façon d'intégrer l'élimination de la castration des cochons aux stratégies nationales d'amélioration du bien-être animal.